

Le Chevalier



Chers adhérents, chers lecteurs, chers amis,

On nous a dit : « pourquoi ne parlez-vous pas de la marée noire en Floride ? ni de la faillite de la Grèce ? »

On a répondu : « on voudrait bien mais dites-nous : où est la laïcité dans ces tonnes de brut et ces milliards d'euros déversés ? »

- Vous ne voyez pas ?
- Non, c'est ou bien très obscur ou bien assez vertigineux, non franchement...
- Alors on va vous expliquer... d'ailleurs c'est une seule et même chose...
- C'est ça, envoyez-nous votre article.

Depuis on attend, ça viendra peut-être pour le n°6 du Chevalier.

Bon, nous nous sommes rabattus sur des thèmes classiques, mais qui nous sont si chers : abus des serviteurs de Dieu, communautarisme, blasphème, histoire de la laïcité... et, ma foi, quelle surprise de voir qu'il y a encore et encore grand intérêt... à les tourner et les retourner, ces thèmes si chers... si riches...

Tiens, ça me fait penser : on devrait peut-être un jour parler de la crise...

et maintenant...

à vos souris !



Le Chevalier de La Barre

Association pour la promotion de la laïcité, la liberté de conscience et d'expression

Maison des associations du 18^{ème} • 15 passage Ramey • 75018 PARIS

Web : www.laicite1905.com • Courriel : labarre@laicite1905.com



Sommaire

si vous souhaitez...

cliquez ici

L'éditorial

Le Chevalier et l'Histoire

1 vous plonger à nouveau dans les tourbillons de notre épopée du « droit naturel »

« *Aux sources de la laïcité (3)* »

2 démêler avec courage l'intrication du spirituel et du temporel dans l'islam

« *Islam 'sunnite' et politique (1)* »

3 condamner l'offense à la démocratie que fait l'offense du blasphème

« *Je pense, donc je blasphème* »

Le Chevalier et le Monde

1 écouter un de nos lecteurs 'leur' sonner les cloches

« *C'est Pâques !* »

2 découvrir comment Big brother est à l'œuvre chez les islamistes (depuis 1984 ? non 48)

« *Ils disent : 'islamophobie'... (1)* »

Le Chevalier et la Société

1 vous expliquer pourquoi votre mère n'est plus muette

« *Abus de pouvoir* »

2 intégrer puis assimiler des écarts sémantiques et culturels essentiels

« *Intégration et assimilation* »

Le Chevalier et la Culture

1 Inviter sur le divan l'analysant Michel Onfray

« *Onfray vs Freud* »

2 trouver une bonne raison d'envoyer à la casse votre poste de télé

« *Penser n'est pas jouer* »



Le Chevalier

Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Comité de Rédaction : Daniel Bénichou • Guy Bénédicti • Florence Gauthier • Robert Penin • Jean Piriou

Chers adhérents de notre association « *Le Chevalier de La Barre* »,
Chers amis,

Le numéro 5 de notre journal *Le Chevalier* vous propose un éventail assez large d'articles sur notre actualité laïque, actualité trop riche malheureusement pour que nous en soyons satisfaits.

Je m'explique : la laïcité aura vaincu quand elle ne fera plus parler d'elle... ou bien sera-t-elle anéantie quand elle ne pourra plus s'exprimer, étranglée par une quelconque tyrannie fondamentaliste. Mais, connaissant l'histoire des hommes, nous ne pouvons croire ni à l'une ni à l'autre de ces hypothèses. C'est la raison de notre engagement et le fondement de notre conviction selon laquelle il ne faudra jamais désarmer.

Aujourd'hui les déboires de moralité du clergé catholique vont étouffer pour un temps les prétentions de l'Eglise à moraliser la vie publique comme la vie privée.

Mais ne soyons pas trop optimistes. A cet égard d'autres « morales » sont à l'affût. D'autres extrémistes voudraient bien nous imposer des préceptes de rigueur et de pureté. Par exemple ceux qui rêvent de voir la charia s'appliquer dans nos pays et prendre le pas sur nos législations démocratiques.

Oui, le scandale catholique peut nous détourner des dangers qui montent, venant des milieux islamiques.

C'est ainsi que dans notre association,

nous nous sommes attachés ces derniers temps à un aspect que revêt le harcèlement qui est fait à la laïcité, aspect un peu négligé à notre sens dans le combat que mènent les associations laïques en France, aspect qui, si l'on n'y prend garde, pourrait saper les fondements mêmes de nos acquis laïques, voire se retourner contre nous.

*Les poussées du
communautarisme posent
problème en France, mais nos lois
et notre vigilance laïque peuvent,
doivent les contenir.*

Je veux parler ici des mots créés ou détournés de leurs sens par les religions, sous l'impulsion et le contrôle des islamistes. Rappelons-nous les leçons de la littérature (Big brother est bien une menace permanente) ou tout simplement celles de l'histoire et de l'utilisation de la propagande faite par les dictatures du vingtième siècle.

Nous sommes allés par exemple voir de plus près comment le terme « islamophobie » avait été inventé et comment il s'est imposé peu à peu dans les instances internationales pour pénétrer maintenant notre langue. On peut entendre de parfaits Républicains l'utiliser, ne se rendant pas compte qu'ils sont en train de fermer une porte que les combats pour la liberté d'expression et les droits de l'homme avaient eu grand peine à ouvrir.

Il est question aussi dans ce numéro de la confusion faite, avec ou sans intention maligne, entre les mots « intégration » et « assimilation » et l'on pourra constater qu'un large fossé les sépare.



Les poussées du communautarisme posent problème en France, c'est certain. Mais nos lois et notre vigilance laïque peuvent, doivent les contenir.

Que dire alors des excès de l'expression identitaire et des atteintes aux principes de bon voisinage que doivent supporter les autres démocraties occidentales dont les protections sont moindres ou, ce qui est pire, quand l'acceptation du communautarisme fait jurisprudence. Peut-être accepteront-elles de se tourner vers nous pour étudier notre modèle.

Modèle ? nous avons certes nos problèmes mais l'expérience de ce siècle sous la loi de séparation et l'apaisement apporté sur des décennies méritent que ceux qui ne parviennent pas à endiguer l'arrogance identitaire ou éviter son repli veuillent bien étudier notre cas et s'en nourrir.

Et cette invitation nous pourrions d'ailleurs déjà la faire à nombre d'élus de l'hexagone.

La France à cet égard ne peut prétendre être un parangon de vertu laïque, loin s'en faut. Mais, soyons indulgents, elle s'efforce de l'être même si nos élus sont un peu patauds ou laxistes face aux problèmes que leur posent les religions.

La France ne peut non plus prétendre être une exception à cet égard. La laïcité n'est pas une spécificité française, ce n'est qu'un bon principe qu'on est d'ailleurs prêts à céder « gratuitement » (dans ce monde où le profit est roi), sachant bien que tout progrès au-delà de nos frontières ne peut que nous faciliter la vie au deçà. La contrepartie obtenue n'a alors

plus de prix.

C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne les Etats de l'Union européenne dont les institutions ont une tendance qu'il faut connaître, celle d'aligner sur le long terme les juridictions des pays membres.

Nous gardons espoir que notre réflexion et notre action pour la promotion de cette idée toujours neuve se répandent et s'incrument dans l'hexagone et à l'extérieur.

Puisse ce journal en être l'un des vecteurs.

Je souhaite que ce cinquième numéro du *Chevalier* vous rejoigne dans vos convictions laïques et aussi dans votre recherche du plaisir de la lecture.

Profitons ici de cette occasion pour préciser que la laïcité pour nous n'est pas seulement une idée. C'est aussi une fête, une fête de l'esprit libre, une fête que nous célébrons tous les ans, de concert avec de nombreuses associations laïques.

La Fête de la Laïcité se tient square Nadar dans le 18ème arrondissement de Paris au sommet du funiculaire de Montmartre.

Ce sera le dimanche 4 juillet à partir de 14 heures et cette fête revêt cette année, pour son dixième anniversaire, un éclat tout particulier.

Nous serons très heureux de vous y accueillir.

Bonne lecture et à bientôt.

Le Président, Daniel Bénichou

Aux sources de la laïcité (3)

Dans nos précédents numéros du Chevalier, Florence Gauthier avait esquissé les contours du “ droit naturel moderne ”, puis avait abordé les circonstances ayant amené de Bartolomé de Las Casas (1484–1566)

à prendre conscience du traitement inhumain fait aux Indiens d'Amérique par les conquérants du Nouveau Monde.

2. La victoire de Las Casas en Espagne, son échec en Amérique. 1542-1547

Depuis 1516, Las Casas a réussi à se faire entendre du régent d'Espagne, l'humaniste Cisneros, qui découvre ainsi les réalités criminelles de la conquête. Cisneros nomme Las Casas “ protecteur de tous les Indiens des Indes ” et le présente au nouveau roi d'Espagne qui est aussi empereur du Saint Empire romain germanique : Charles-Quint. Ce dernier crée le Conseil des Indes en 1521, pour organiser leur administration, et envoie Las Casas au Venezuela en 1520, puis au Mexique en 1535.

C'est à cette date que Las Casas découvre l'immensité du continent. Il apprend les résistances des

En 1541 Las Casas avait deux objectifs immédiats : supprimer l'esclavage et obtenir la condamnation de la “ conquête ” afin de l'arrêter et préparer les réparations.

Indiens et l'existence d'un immense trafic d'esclaves vers le Pérou livré à la “ conquête ”. De retour en Espagne, il publie plusieurs textes qui vont être entendus. Ainsi, en 1537, le pape Paul III publie la bulle *Inter sublimis deus* dans laquelle il prend la défense des Indiens : ce sont des hommes, ils ne peuvent être ni esclaves ni dépossédés de leurs biens. Puis, en 1541, Charles-Quint demande à Las

Casas un projet de loi protégeant les Indiens. Las Casas avait deux objectifs immédiats : supprimer l'esclavage et obtenir la condamnation de la “ conquête ” afin de l'arrêter et préparer les réparations.

Les Nouvelles lois de 1542

Dans les zones conquises, ces lois programment la suppression de l'encomienda à la mort du bénéficiaire et interdit l'esclavage. Les Indiens deviendront des vassaux libres sous la protection du roi d'Espagne. Les territoires encore inconnus seront sous la protection du roi d'Espagne afin que rien ne soit pris aux Indiens, ni leurs terres, ni leurs biens, ni leurs personnes. Dans l'esprit de Las Casas, cette clause fait du roi d'Espagne le protecteur des Indiens et des Indes contre la conquête.

Las Casas avait en partie gagné son combat en ayant réussi à convaincre les droits divin et humain de suivre les principes humanistes du droit naturel. Il avait obtenu la première abolition de l'esclavage dans le Nouveau Monde et la reconnaissance du principe de l'humanité une et du droit de naître libre et de le demeurer : restait à le mettre en pratique.

Le 11 juillet 1544, Las Casas nommé évêque du Chiapas partait appliquer ces lois.

Las Casas chassé d'Amérique par les colons esclavagistes

Tout au long de son chemin, Las Casas entend les critiques des colons contre les Nouvelles lois. Arrivé au Chiapas, il est contesté, calomnié, refusé. Traité de *luthérien*, d'*antéchrist*, d'*hérétique* par les colons, il doit s'enfuir et trouve refuge chez les Indiens. En 1545, les violences, jusqu'à l'assassinat des défenseurs des Indiens, commencent : le gouverneur du Pérou, Nunez de Vela, et l'évêque du Nicaragua, Valdivieso, sont assassinés. Devant le refus des colons, les politiques comme le clergé se divisent, sur la conquête et l'esclavage.

En Espagne, à l'annonce de ces nouvelles, Philippe II, qui a été associé à la couronne par son père, supprime les Nouvelles lois : le parti colonial esclavagiste a gagné, l'Amérique sera esclave. Lorsqu'il l'apprend, Las Casas décide

d'organiser un centre de résistance au sein du clergé mais échoue, il ne peut compter que sur quelques prêtres isolés. Il retourne alors en Espagne en 1547.

Un nouvel état d'esprit s'est répandu en Espagne, celui du parti colonial qui, fort d'avoir fait reculer le roi sur l'esclavage, veut obtenir la justification des “ conquêtes ”. Las Casas retourne siéger au Conseil des Indes y poursuivre sa résistance.

Depuis la mort du pape Paul III en 1549, ses successeurs se taisent.

Le droit humain va-t-il céder devant les violences ?

(à suivre)



Islam sunnite et politique (1)

Pendant des siècles, l'islam manifeste peu d'intérêt pour la politique, qu'il s'agisse des faits ou de leur analyse. Il faut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour que des penseurs musulmans, les salafi, se demandent pourquoi leurs terres de haute civilisation se retrouvent sous le joug colonial d'un monde qu'elle méprise. Son questionnement est culturel, sa réponse est culturelle. En 1924, la République turque se proclame laïque et abolit le califat. Ce faisant, se révèle à quelques

âmes musulmanes inquiètes un besoin nouveau, celui d'une expression politique propre à l'Islam. Cette exigence occupe, depuis, le devant de la scène musulmane au point de sembler être le seul développement d'une religion jusque là restée en retrait de la modernité. Est-ce une nouvelle expansion pour elle ? Est-ce à l'encontre de son essence prophétique comme certains l'affirment dans le silence de la communauté des croyants ?

1 l'esprit musulman

L'islam est la parole divine révélée à Mohammed, le sceau des prophètes. Recueillie entièrement dans le **coran**, rien n'y manque. Malgré tout, pour comprendre ce qu'il n'a pas assez explicité, deux autres sources viennent en aide. D'abord par les **hadith** qui recensent les faits, les dits du prophète et les situations auxquelles il a eu à faire face et qu'il n'a pas condamnées. Coran et **sunna** forment la référence obligée, première et définitive. Ils dictent la solution légale à toute question qu'elle soit de foi ou de fait, intellectuelle ou concrète, intime ou sociale. À un niveau nettement inférieur, les **ulama**, théologiens juristes, recherchent les solutions spécifiques à des problèmes particuliers que la sunna n'a pas exposés en ses détails. Ils créent ainsi une jurisprudence. Ils fondent aussi des écoles juridiques définissant les méthodes à employer pour rendre une déduction religieusement valide.

Au Xe siècle, on ne retient plus que quatre de

La réponse à la colonisation, fait politique, est religieuse.

ces écoles, on arrête l'effort (**ijtihad**) d'interprétation du donné révélé, on condamne toute nouvelle innovation. L'Islam craignant la dissension (**fitna**), penser consiste essentiellement depuis à reprendre de ce qui existe déjà, à imiter (**taqlid**). On passe d'un islam continuateur créatif à un islam continuateur par répétition. Et de répétitions

en imitations, on remonte aux seuls exemples légitimes, le prophète et ses compagnons, et au seul temps à répéter, le temps prophétique. Dans

la seconde moitié du XIX^e siècle, de ces évidences naît le mouvement culturel des **salafi** (les ancêtres). Riposter aux sociétés modernes, c'est se replonger dans l'islam natif de la prédication et des quatre premiers califes, l'islam dépouillé des innovations qui l'ont dévié. La réponse à la colonisation, fait politique, est religieuse. La mise en forme politique de cet islam à reconstruire voit le jour avec la République turque qui abolit le califat dont le sultan avait la charge.

2 le calife (intérim, vicaire), une institution

Le « **calife** du prophète » et « commandeur des croyants » veille à l'application de la religion et assure la direction générale de la communauté musulmane (**umma**). Elle est conçue comme un seul corps indivis sans nation, parti, clergé, classes, représentation, etc. Personne d'autre que le calife n'a autorité sur les musulmans. Elle est absolue comme l'obéissance qu'on lui doit car il est impeccable. « Je représente la puissance de dieu sur la terre » proclame hardiment un calife abbasside. Un poète pérore : « Commandez, car vous êtes l'Un, vous êtes l'Omnipotent ». Tel est l'imaginaire

inconscient du peuple des soumis. Pas de désaccord là dessus. Et cela des siècles durant.

Aussi la disparition du califat violente-t-elle la conscience et la sensibilité musulmanes qui ne la conçoivent pas. Elles la subissent comme une mort annoncée de la umma elle-même. Le calife n'est-il pas une institution obligatoire qui remonte aux quatre premiers califes ? N'incarne-t-il pas la réalité et l'unité des croyants guidés dans la continuité avec la révélation divine ?



3 La politique de l'islam sunnite classique

jusqu'à cette abolition, la pensée musulmane est étrangère au politique. Alors qu'elle traduit toutes sortes de textes grecs, elle ignore les politiques de Platon et d'Aristote, pourtant appréciés. Aucun auteur musulman ne traite du sujet. Les modalités du fonctionnement politique paraissent être vues comme en deçà de la quête religieuse et délaissées, comme le fit le prophète à propos des affaires, et laissées à l'intelligence de chacun. L'islam ne semble pas avoir douté de son désintérêt ou de s'être inquiété des justifications pour s'en préoccuper. Aussi la tentation d'exercer le pouvoir politique, et encore moins celle d'une théocratie, ne le frôle-t-elle pas. Seule importe la direction spirituelle pour le salut dans l'au-delà.

Les ulama se contentent ainsi de légitimer un prince car mieux vaut un tyran injuste que l'anarchie. Cette indifférence est radicale. Ainsi **mawardi**, auteur du premier traité de droit public de l'islam, avalise la révolution de palais qui dépouille le calife de son pouvoir pour l'exercer à sa place. Ainsi **ibn tamiyya**, célébré actuellement par des islamistes, est-il condamné par tous les ulama ses pairs pour avoir lancé un djihad contre un prince musulman qui prend le titre interdit de roi et qu'il suspecte de vouloir écarter la **shariat**. Dès lors que le prince déclare protéger et appliquer la loi religieuse, le corps des jurisconsultes se replie dans une posture tribunitienne. Il dénonce injustices et abus des princes, mais cela reste une pétition de principe.

Au demeurant ces tyrans au pouvoir absolu auraient mal pris qu'on dévoile la mécanique de leur domination. Ensuite qu'auraient eu à espérer les ulama à

mettre à nu leur rôle réel ? Dans l'esprit et l'inconscient du peuple soumis, le titre de « khalife du prophète, commandeur des croyants » protège et exalte chacun de ses actes de sultan. En contrepartie de son quiétisme bien compris, un ulama jouit d'un monopole sur nombre de postes valorisants. Cette coopération tacite entre espace politique séculier et espace religieux peut devenir visible. à la fin du 18^e siècle, **Ibn Séoud**, un chef de tribu et un ulama, **abd el Wahab**, l'un se réservant la prérogative du sabre et l'autre celle du coran, enlèvent l'Arabie aux descendants du prophète. À eux deux, ils fondent durablement l'Arabie saoudite et le waabisme.

En définitive, même si l'islam classique ne pense pas le politique, les uléma n'en sont pas moins des acteurs majeurs sans trop d'ambiguïté du champ politique. Ils remplissent le rôle d'intellectuels qui couronnent les princes de leur onction idéologique sans laquelle il n'y a pas de pouvoir qui tienne.

D'abord les penseurs de la salafiya vont reprocher à la « caste » des ulama de se compromettre avec le pouvoir et de pervertir la religion qu'elle doit protéger et étendre. Ce sera à eux de retrouver cet islam purifié et de le restaurer dans sa vérité. Les initiateurs d'un islam politique vont ajouter à cette approche que le salut de l'homme dans l'au delà va de pair avec l'instauration d'une société éthique car le message prophétique à vocation universelle.

(à suivre)

GB

Les ulama se contentent de légitimer un prince car mieux vaut un tyran injuste que l'anarchie.



Je pense, donc je blasphème

Le blasphème serait-il la forme la plus aboutie, l'expression la plus nécessaire de la révolte contre l'obscurantisme ? L'usage en est dangereux, mais plus dangereux encore serait d'y renoncer.

Nul ne sait quand a été prononcé le premier blasphème. Les préhistoriens ont bien exhumé quelques crânes avec des mandibules, et imaginé ce qui y était entré, mais n'ont rien trouvé de ce qui eût pu en sortir. Assurément, le blasphème initial, la première étincelle, a jailli pas longtemps après que quelque sorcier se soit arrogé le droit exclusif de dire le droit, et d'expliquer l'univers à sa façon en sa qualité de représentant des divinités. Et d'exiger l'obéissance de ses concitoyens. Avec des dons pour les offrandes.

Il y eut sans doute quelque homo du genre sapiens aux neurones en bon état de marche pour ne pas croire à ces sornettes, ou pour penser qu'on pouvait penser autrement, ou pour se mettre en colère contre les puissances obscures qui persécutaient l'érectus et voulaient le mettre à genoux.

Je ne sais quel a été le châtiment de celui-là : certainement bien saignant, bien cruel, pour l'exemple, pour montrer à ceux qui oseraient croire de travers qu'on n'insulte pas impunément les Autorités, visibles et

invisibles. Et que la vérité, c'est ce que dit l'Autorité, tout ce que dit l'Autorité, rien que ce que dit l'Autorité, ce que croit le plus grand nombre qui a été éduqué pour ça.

Or, malgré les glaciations spirituelles qui devaient tempérer leurs ardeurs, les neurones de Sapiens avaient leurs périodes de chaleurs. Et des hommes, inéluctablement, sinon ils ne seraient pas des hommes, se sont mis à douter, à interroger, à se révolter et à penser par eux-mêmes, comme des grands. Et les Autorités, inéluctablement, sinon elles ne seraient pas les Autorités, ont entrepris de traquer, débusquer, persécuter, tourmenter et occire ces inadmissibles inconvenances.

Des mots ont été inventés pour cela, perfectionnés et aiguisés au fil des temps : mécréant, impie, schismatique, sacrilège, libertin, infidèle, hérétique, athée...et *blasphémateur*. Celui-là, c'est l'argument massue, la sacrée botte secrète, l'ace qui laisse l'adversaire sans réaction en fond de court, et sur les rotules en fond de cour de justice. Il sert encore.

Tant qu'il y aura des dogmes

Elle est longue la liste des hommes et des femmes persécutés pour avoir osé la parole dérangeante. Car le blasphème, c'est la parole de trop : on le définit habituellement comme *une offense verbale, orale ou écrite, contre une religion ou l'un de ses dogmes*.(°) Il y aurait blasphème dès lors que des religieux estiment que leur religion a été insultée.

Le blasphémateur n'est pas toujours un incroyant, ou quelqu'un d'hostile à la religion : Copernic est un religieux studieux, qui connaît bien le psaume 93 de la Bible « *Tu as fixé la Terre, ferme et immobile...* », et voilà qu'il lui vient à l'idée qu'elle bouge, et qu'elle tourne ! Galilée n'était pas athée. Mais en affirmant lui aussi que la terre tourne autour du soleil, et non l'inverse, il bouscule le dogme selon lequel l'homme, « *chef d'œuvre de la Création* » devait nécessairement se trouver en son centre. Darwin, à son tour, contredit le Livre saint : il soutient que les espèces vivantes évoluent, s'adaptent à leur milieu, elles ne sont pas semblables à ce qu'elles furent en un lointain passé, ni initialement parfaites. Il y a eu des ratés, des pas finis qui n'ont pas survécu. L'Eglise catholique ne pouvait supporter une telle remise en cause de

la perfection de la créature, semant le doute sur celle du Créateur et sur l'excellence de son savoir faire. De nos jours, des étazuniens obstinément crédules s'obstinent à doter leur créateur putatif d'un dessein hors de portée des hommes, et à vouloir l'enseigner aux enfants.

Galilée et Darwin ne doivent leur salut terrestre qu'à leurs renoncements. Ce qui n'a pas été le cas de Giordano Bruno, condamné au bûcher pour avoir énoncé et refusé d'abjurer des idées estimées blasphématoires : avancer que l'univers était infini était contraire

à ce que dit la Bible. C'est aussi pour avoir discuté certaines thèses judaïques que Spinoza fut banni de sa communauté. Il a eu de la chance de s'en tirer à si bon compte : la loi du peuple juif punit de mort le blasphème (Lévitique). On n'aurait même pas le droit de prononcer le nom de Dieu (Yahvé, pour ses électeurs et ses élus), on doit dire l'Eternel, sinon, gare ! « *Celui qui blasphème le nom de Yahvé sera mis à mort, toute la communauté devra lui lancer des pierres...* » C'est Moïse en personne (?) qui l'aurait dit, au nom de son dieu sans nom patronymique.

Pas étonnant que tous les monothéistes en aient repris la chanson. Avec les Paroles. Pour le nom, on



s'arrange, il faut bien savoir de Qui on parle et à Qui on s'adresse. Mais il n'est pas commode de communiquer avec un ectoplasme, ou un pur esprit. C'est plus facile quand Il a une forme, une enveloppe, ou mieux encore quand Il a figure humaine, un visage, une définition anthropométrique qui évite l'erreur, le doute sur la personne, la bavure polysémique. Or, choisir la bonne représentation est une entreprise dangereuse : « *Tu ne feras ni idole ni rien qui ait la forme de ce qui est dans les cieux, sur la terre ou dans les eaux* » (Exode). Interdiction qui n'a pu être suivie à la lettre, car toute religion a besoin de symboles, de signes visibles, de vecteurs rassembleurs pour que ses affidés puissent se reconnaître et désigner les autres à leur mépris, leur haine ou leur vindicte.

Les Chrétiens, notamment la branche papiste, en ont abondamment pourvu leurs succursales, avec la multiplication des saints, la vénération des reliques et

Les dieux ont toujours soif

Depuis Al-Hallaj, pendu en 922 à Bagdad, les fanatiques ne désarment pas et tirent sur tout ce qui bouge hors du droit chemin. Dans le désordre et pour mémoire : Le Chevalier de La Barre et Théo Van Gogh, Salman Rushdie et Taslima Nashreen, Robert Redeker... Les créateurs supposés rivaux du Créateur, contraints de mettre leurs idées et leurs œuvres sous le boisseau : la pièce de Voltaire *Mahomet le Prophète*, censurée en 1742, puis en 1993 sur intervention de Tariq Ramadan ; censurées *La Religieuse* de Jacques Rivette tirée du roman de Diderot, *Je vous salue Marie*, de Godard, *La Dernière Tentation du Christ* de Scorsese, l'affiche du film *Ave Maria*, celle de *Larry Flint*, celles de Benetton, « immorales et scandaleuses », celle où Volkswagen parodiait la Cène... Annulées les représentations de la pièce *Corpus Christi* sur intervention de la Catholic League for Religions and Civils Rights... Et Mozart !

Certes, on ne peut gagner à tous les coups, même quand la cause est juste. Et elle est nécessairement juste la cause de la liberté d'expression. Les courageux reviennent à la charge, les moins hardis ou les plus habiles contournent l'obstacle. On peut les comprendre : « mourir pour des idées, d'accord, mais de mort lente... ». Il est plus difficile d'admettre que d'autres, beaucoup d'autres, aient refusé le combat, ministres, élus, intellectuels, dont la fonction ou la notoriété exigent un courage et une probité intellectuelle sans faille. Leurs petits renoncements, par « souci d'apaisement », parce que « la provocation est dangereuse », « on ne peut heurter la foi des croyants », sous-entendu « il l'a bien cherché » sont autant de sapes au progrès de la pensée libre :

une iconographie galopante. Double avantage : cela fait rentrer l'argent et offre de multiples occasions de susciter et de réprimer le blasphème et le sacrilège. Et de contrer la concurrence.

Dans la course au blasphème, c'est l'Islam qui tient aujourd'hui la corde, avec partout dans le monde des relais dopés aux anasymbolisants. Dans ce marathon planétaire, beaucoup trottent peinalement, sans faire d'autre bruit que celui de leurs pas et de leurs prières. On les dit modérés. Forts modérés aussi, hélas, dans la condamnation des excès des concurrents de leur équipe trop attachés à leurs fondamentaux. Car quelques uns ont pris la tête, pour être les champions, les premiers sur la photo et dans le poste. Toujours prêts à tacler et à estourbir, ils pratiquent le coup de boule, la kalachnikov et l'explosif en guise d'arguments.

Leurs dérobades en font les alliés des censeurs,
Préparent et justifient leurs crimes ultérieurs.

Je suis de ceux pour qui la liberté d'expression est insécable, et n'a de limites que celles que la loi a fixées. Dans ce domaine, dans les démocraties laïques, la loi n'est ni laxiste, ni liberticide, tant s'en faut, aussi tout ce qu'elle n'interdit pas est licite. Le théâtre, le cinéma, le livre, l'affiche, n'échappent pas à cette règle. Ils n'en sont pas moins des espaces de liberté, ils interrogent, émeuvent, étonnent, séduisent, dérangent, et blasphèment précisément parce que ce sont des espaces de liberté hors de la tutelle des dieux.

Mais ne soyons pas naïfs, l'offense du blasphème n'est qu'un prétexte pour discréditer la démocratie et fustiger ses principes. Le combat actuel, car il s'agit bien d'un combat, n'est qu'une péripétie, l'avatar médiatique d'une guerre politique qui oppose non pas l'Islam à l'Occident, mais l'obscurantisme à la pensée en voie de libération, la politique de l'ordre divin à celle de l'émancipation des esprits. Il n'est pas étonnant, et l'affaire des caricatures en était l'illustration exemplaire, que tous les religieux conservateurs, chrétiens, juifs et musulmans (même les Sikhs actifs s'y sont collés), se soient unis pour clamer leur indignation et réclamer des limites à la liberté. Mêmes clameurs, même union sacrée pour interdire l'IVG ou le mariage des homosexuels. Même tiédeur dans la condamnation des excès de leurs illuminés. Vous avez dit politique ? Oui, j'ai dit. Politique.

Robert Penin, enseignant

(°) *Blasphème* : fin XII^{ème} siècle, du latin *blasphemia* « **parole** outrageant la divinité », pris au grec *blasphemia* « parole impie ». A ne pas confondre avec *sacrilège* « profanation du sacré, **acte** d'irrévérence grave envers les objets, les lieux, les personnes revêtus d'un caractère sacré »



C'est Pâques

Sale temps pour les prêtres pédérastes !

Le nombre de coupables réels est certainement limité, mais ce sont quand même 3.000 prêtres déjà mis en cause officiellement pour pédérastie sur 50 ans, ce qui n'est pas rien. L'ex-Saint-Office déclare que 220 dénonciations par an lui remonteraient par la hiérarchie. Mais ce qui change, c'est l'écroulement de la politique de l'étouffement, du déni, de la complicité gênée ou active, de l'«omerta», massive, partant du haut de la hiérarchie. Toutes les manœuvres ont été faites pour empêcher l'information et la simple parole. Jusqu'à l'intériorisation par de nombreux parents : « Non, cela n'a pas dû se passer », « Cela n'a pas pu se passer », « Même si cela s'est passé, il ne faut rien en dire ». A la télé, une personne présente à Rome pour entendre l'homélie papale déclare en substance : « toute compassion va à ces prêtres qui doivent tellement souffrir, et évidemment aussi aux victimes ». «Evidemment» ? Cela va-t-il tellement sans dire que cela doive aller mieux en le disant ? «Aussi»? Pourquoi pas : «D'abord»?

Quant au mot «pederasta», c'est celui que la presse espagnole emploie, notamment *El Pais*, quotidien « de référence ». Voyons pourquoi c'est le mot qui convient. En grec, «paidés» ce sont les enfants (voir : pédiatre, pédagogue, etc). « Eros », c'est le désir sexuel, le rut, (Cupidon) une force qui s'impose tellement que c'est une Divinité, qui assiste Aphrodite déesse de l'Amour (Vénus, autrement dit). «Philia» c'est la sympathie, la tendresse, le sentiment doux qu'on a pour son amant, ses parents, ses enfants, les gens (excusez, mais un «anglophile» c'est celui qui aime bien les Anglais, pas celui qui veut les...). Le mot français «pédéraste» désigne depuis l'Antiquité celui qui a le désir irréprouvable des enfants, des mineurs, parfois très petits,

et qui passe à l'acte, par la force ou la ruse ou l'autorité s'il le faut, et il s'agit souvent (mais pas forcément) de l'acte d'un mâle adulte sur des garçons. «Pédophile» c'est «gentil». le

mot est très inexact, mais il s'est imposé en français (pas en espagnol par exemple) à cause de l'évolution en français de «pédéraste» en «pédé» avec un autre contenu et une autre charge. Pédéraste est le mot exact qui sera donc employé ici. Fin du laïus, ouf.

Espagne, Irlande, USA, Allemagne :

tous les pays catholiques voient remonter les cas, les accusations précises et circonstanciées. Aux USA, où le «child abuse» est un thème très actif, des procès retentissants ont débouché sur des condamnations tant au civil qu'au pénal, et plusieurs évêchés ont été ruinés par ces procès. Bien sûr ensuite le Denier du Culte s'est effondré !

En Irlande, pays très marqué par le catholicisme (qui contrôle tout le système scolaire et les institutions d'enfants handicapés), une partie du public se soulève contre ce qu'il ressent comme un abus de confiance. Des manifestants attachent des chaussons d'enfant dans les grilles des évêchés.

En Espagne, la hiérarchie catholique qui est restée franquiste jusqu'à l'effondrement de la dictature, mène une campagne virulente contre la contraception, l'avortement, le mariage homosexuel. Mais c'est le silence encore sur les cas d'abus qui émergent. Le film de Pedro Almodovar *La mala educacion* qui traite le sujet de la pédérastie de prêtres en milieu scolaire est interdit de diffusion par les milieux ultra-catholiques ; ils menacent les magasins qui assureraient la diffusion du DVD.

En Allemagne, on entend que Georg Ratzinger, frère du pape, aurait mis le couvercle sur des cas d'abus

à la chorale Domspatzen de Ratisbonne, où il était le directeur, dont les abus commis par des élèves. 19 des 27 évêchés allemands sont

accusés de complicité avec des abus sur enfants.

Dans le cas personnel de Georg Ratzinger, décrit comme « autoritaire » et « colérique », il s'agit de violences physiques et morales non sexuelles (*Der*

« Partout les catholiques de base s'interrogent, questionnent, s'indignent, se détournent. L'institution s'inquiète. »



Spiegel). Enfin l'ex-cardinal Ratzinger lui-même, le pape Benoît XVI, qui fut responsable de la congrégation de la Foi aurait mis le couvercle sur de nombreux cas d'abus, notamment aux USA, qui lui étaient remontés.

Partout les catholiques de base s'interrogent, questionnent, s'indignent, se détournent. L'institution s'inquiète. (...)

Marions-les ! mais... (extrait d'un courrier de lecteur dans *El Pais*)

« ... On évoque la suppression du célibat des prêtres catholiques. L'Eglise va-t-elle se livrer à une révision déchirante ? Il n'est pas certain que la présence d'une épouse serait la solution pour certaines personnes hautement pathologiques. De plus, nombre de prêtres se

tournent exclusivement vers les garçons : il faudrait alors leur offrir non seulement une union au sens où l'Eglise l'entend, mais la possibilité d'un mariage homosexuel. Révision doublement déchirante en effet !...)

Homélie de Pâques : n'oublie-t-on pas l'essentiel ?

Dans son homélie, le pape évoque à nouveau à mots plus ou moins couverts la contraception, la masturbation, l'homosexualité. Il condamne à nouveau avec énergie l'avortement, « assassinat d'enfants pas

encore nés ». Mais pas un mot sur la pédérastie des prêtres, qui s'exerce pourtant sur des enfants déjà nés ! (...)

Opération vérité et antisémitisme

Le responsable de la communication du Vatican a comparé les révélations sur les abus commis par des prêtres à certains des « pires moments de l'antisémitisme ». Surprenante accusation contre ceux qui apportent enfin la vérité des faits : les victimes sont quand même des enfants ; dans cette vague de révélations, il n'y a eu contre les prêtres incriminés ni mauvais traitement,

ni mort d'homme, alors que les « pires moments de l'antisémitisme » se sont traduits par le génocide ; et d'ailleurs l'Eglise catholique a une responsabilité majeure dans le génocide du fait de l'accusation qu'elle a portée pendant des siècles contre les juifs de peuple « déicide ». Ce responsable du Vatican a finalement été désavoué.

Des religions, des églises, des communautés religieuses prétendent régenter la vie de tous, non seulement la vie de leurs affidés, mais aussi la vie de ceux qui croient autrement ou autre choses et celle des incrédules, agnostiques ou athées. Elles devraient rendre les gens meilleurs, disent-ils. Or on voit que, au contraire, elles aggravent trop souvent les tendances à la violence,

à l'oppression matérielle et morale, à l'ignorance, à l'aveuglement. Face au déchaînement de l'irrationnel, essayons de « raison garder ».

(...)

A suivre, hélas...

Bernard Soubourou



Ils disent « islamophobie » ...(1)

Ce mot accusateur traîne partout, lancé par certains avec arrogance, repris par d'autres avec consternation. Ce mot a une histoire qu'il faut connaître pour éviter de tomber dans le travers de l'employer pour accuser ou pour se défendre d'un présumé racisme anti-arabe.

Ce mot, nous n'en ferions pas cas dans *Le Chevalier* si nous ne l'avions entendu émis par d'éminentes personnalités laïques de notre République.

Un débat captieux

Ce mot : « islamophobie » a une histoire complexe à laquelle participent conjointement les conditions de déclaration d'un texte majeur pour l'humanité, une propagande insidieuse d'un Etat du Moyen-Orient, une thèse controversée d'un universitaire américain, et enfin les dérives 'totalisantes' d'une Commission de l'ONU. Essayons d'être bref.

1948. Tout commence avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'Arabie saoudite, l'Union soviétique et l'Afrique du sud refusent de la signer.

Seulement 58 nations sont présentes au moment de la Déclaration alors qu'elle seront 185 en 1998 à la commémoration cinquantenaire du texte fondateur. La décolonisation et l'éclatement de l'URSS ont multiplié la représentation des nations. Les Etats islamiques tireront sans cesse argument de leur effacement imposé en 48 par les empires colonisateurs..

On doit aussi relever que le texte de 1948 ne mentionne pas la démocratie, ce qui a depuis permis à l'ONU de déclarer : « Il n'existe pas de modèle unique de démocratie, (...) il faut respecter pleinement la souveraineté et le droit à l'autodétermination. »

Le texte initial ne résolvait certes pas le conflit à venir entre les principes universels de liberté des personnes (droits individuels) et les principes propres à chacune des cultures de persister dans ses traditions et religions. A ces divers titres, afin d'asseoir leur pouvoir, des Etats autoritaires ont utilisé et utilisent des pratiques et prescriptions contrevenant aux droits de l'Homme. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à les projeter sur les citoyens de nos démocraties, émigrés ou non. (cf. la fatwa lancée sur un caricaturiste danois).

Il serait inconvenant de faire quelque reproche que ce soit à Eleanor Roosevelt et René Cassin qui ont laissé au monde un texte fondateur indispensable. A l'expérience, on peut seulement s'interroger sur le choix fait alors de gommer une référence telle que la citoyenneté, celle qui, rappelons-nous, figurait dans le texte initiateur voté le 26 août 1789.

1979. C'est le retour de l'Ayatollah Khomeiny à Téhéran puis les débordements de la révolution islamique en Iran.

Ils l'emploient volontiers avec cet air entendu de ceux qui se sont laissés convaincre qu'en France le harcèlement incessant de l'islam à la laïcité, qu'on peut d'ailleurs feindre d'ignorer, tiendrait pour beaucoup à l'attitude circonspecte, réservée, parfois hostile, des Français vis-à-vis de l'islam. Non, n'invertissons pas là encore les effets et les causes.

Et puis, dans ces eaux-là, que voulez-vous, le Français est un chat échaudé...

C'est alors que « *Le mot 'islamophobe' est pour la première fois utilisé. Il désigne ceux qui dénoncent les dérives obscurantistes du nouveau régime, notamment l'obligation du port du voile pour les femmes.* » (Malka Markovich)*. Salman Rushdie plus tard en portera l'infamie.

En 1981, l'Assemblée générale de l'ONU rédige une Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discriminations fondées sur la religion. Mais ce texte, au fil des ans, sera détourné de sa valeur fondatrice : les régimes islamiques, l'Iran en tête, y trouveront matière à justifier leurs exactions au nom de la religion tandis que les opposants seront persécutés sous l'accusation d'être les ennemis de Dieu.

En 1997, l'Ayatollah Khatami, qui a gravi tous les échelons du Conseil suprême de la révolution culturelle, est élu Président de l'Iran. Il rompt avec le discours belliqueux de son prédécesseur et, prenant le contre-pied du *Choc*

Dans la déclaration et le programme d'action gouvernemental de la Conférence de Durban contre le racisme (2001), le terme d'« islamophobie » est consacré.

des civilisations de Samuel Huntington, il prône... le « *dialogue des civilisations* ». Les Occidentaux veulent alors se rassurer en rejetant la thèse d'anticipation de l'essayiste américain et présentent Khatami comme un réformateur modéré. Cependant le programme nucléaire iranien s'accélère, l'oppression sur les opposants au régime s'amplifie.

L'OCI, l'Organisation de la conférence islamique, se voit ainsi jouer un rôle d'avant-garde mondiale pour proposer un projet de déclaration universelle du dialogue entre les civilisations. Bientôt, on ne parle même plus de dialogue, il s'agit d'« *alliance* ». L'ONU de Kofi Annan est aux anges. Les démocraties ont hélas fait une lecture « münichoise » du message de Khatami.

2001 est la date ultime de ce drame qui se joue en partie sur la scène onusienne.

Nous sommes en novembre à Durban. La Conférence contre le racisme est un réquisitoire... à sens unique contre Israël. Dans la déclaration et le programme d'action gouvernemental de la Conférence, le terme d'« islamophobie » est consacré. Dans « *la tourmente des emportements rhétoriques et des violences* »*, personne n'y prête attention !

(à suivre)

JP

* *Les Nations Désunies, comment l'ONU enterre les droits de l'homme de Malka Markovich* - (Editions Jacob-Duvernet).





Abus de pouvoir

A présent des milliers de victimes par le monde de prêtres pédophiles se sont levées pour dénoncer les violences subies quand elles étaient mineures.

Tout a commencé en septembre 2001. Mgr Pierre Pican est condamné à trois mois de prison avec sursis pour non-dénonciation du curé d'une de ses paroisses à Caen, René Bissey qui, lui, écopera de dix-

huit ans de réclusion criminelle.

Depuis la Révolution française, rien n'avait transpiré dans ce domaine qui ait pu atteindre la haute hiérarchie de l'Eglise...

Pourquoi le pacte de silence s'est-il alors brisé ? et pourquoi justement en France ?

Sacrement muette

Tentons d'abord de répondre à la seconde question.

Nous nous permettons de remonter plus d'un siècle en arrière. Devinez...

Oui, la date importante est 1905. La loi du 9 décembre 1905, comme on le sait, établit une séparation nette entre l'Eglise et l'Etat. L'effet n'est pas immédiat, il se mesurera sur le long terme. Le poids des institutions catholiques et la toute-puissance de l'Eglise vont insensiblement s'atténuer. Le clergé acceptera peu à peu de s'incliner.

Et surtout le prêtre va perdre au cours des décennies, l'autorité, l'aura, qui aurait pu le protéger en cas d'abus. Il va perdre peu à peu son rôle de confesseur, de confident. Il y a dans notre société, devenue laïque de haute lutte, suspicion du religieux. Les parents se méfient et on n'hésite pas à répandre l'information en cas de comportement douteux observé ou rapporté par l'enfant. Une réputation est ainsi faite qui va accompagner le prêtre d'une paroisse à l'autre s'il est déplacé et la hiérarchie pourra moins que dans d'autres pays garder le secret.

La République protège ses enfants

Mais nous ne serions pas tout à fait objectifs sans reconnaître l'effort accompli par l'Eglise de France pour assimiler les principes de laïcité. Elle a compris avec le temps que son intérêt était d'accepter la laïcité qui, seule, permettait un libre exercice du culte et menait à l'apaisement des esprits.

Elle a compris avec le temps que la République protégeait ainsi l'Eglise bien mieux qu'en l'associant à ses affaires. Elle a compris avec le temps que les lois de la République devaient s'appliquer à ses membres, et qu'il était de bonne politique d'accepter ces lois afin de restaurer la crédibilité de l'Eglise auprès des citoyens.

Revenons à la première interrogation : pourquoi une brèche dans le mur de l'omerta a pu être ouverte ?

Cette question vaut pour tous les pays qui après la France ont levé le voile à propos de ces abus : Irlande, Allemagne, Etats-Unis, Belgique et les autres bientôt probablement...

Il y a bien sûr un effet d'entraînement entre victimes mais sur le fond, ces victimes sont maintenant des adultes citoyens de nations où

la démocratie a fait son oeuvre. Le sillon de la prééminence de l'individu sur les institutions y a été tracé en profondeur.

Ce sont des pays où les droits de l'homme sont scrupuleusement observés afin notamment de préserver l'intégrité physique des individus, des pays où on n'imagine plus qu'une relation sexuelle puisse être imposée sur son prochain, des pays où il n'est plus question de condamner les déviances dès lors que les partenaires sont consentants.

Notons aussi cette prise de conscience récente, résultat du travail de psychanalystes et pédopsychiatres, de l'impossibilité pour un jeune enfant de se préserver de l'autorité d'un adulte, ni de témoigner spontanément de la violence subie puisqu'elle le culpabilise ou qu'il la refoule.

Constat peut être fait une fois de plus que démocratie et laïcité sont des garde-fous précieux pour restreindre de tels abus de pouvoir.

Pourquoi le pacte de silence s'est-il alors brisé ? et pourquoi justement en France ?





Intégration et assimilation

Il est une question qui taraude les responsables des chaînes de télévision française : faire en sorte que les programmes puissent toucher l'ensemble de la population française.

Leur souci est d'autant plus louable qu'il n'est pas seulement question ici du taux d'audience qu'on scrute pour les besoins de la publicité. Chacun d'eux est honnêtement à la recherche d'une programmation qui, dans sa diversité, représenterait la diversité de la population.

Paraphrasant un célèbre humoriste exhumé

A la recherche de la diversité

Mais depuis dix ans, les Pouvoirs publics, CSA, France Télévisions, Observatoire de la diversité, et autres organismes des médias ont multiplié les initiatives pour, disent-ils, combler une certaine insuffisance.

La recherche de diversité dans les programmes est une présentation édulcorée : ce qui est aussi et surtout recherché c'est une représentation de personnes de couleur dans les équipes de télévision. (cette question se pose avec moins d'acuité pour la radio où les équipes sont moins « visibles »)

Mais quelle représentation ? dans quelles proportions ? Certains pourraient nous dire : « Mais la réponse est simple : si seulement vous nous aviez laissé établir des statistiques ethniques ! »

Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances s'exprime : « *Les médias sont le miroir d'une société à un moment donné. Ils forgent donc les représentations et les projections que les gens se font d'eux-mêmes et de la société.* »*

Quand, le 12 avril dernier, Hervé Bourges remet un rapport à Patrick de Carolis, président de France Télévisions où il est dit : « *France Télévisions n'est pas encore la télévision de tous les Français* », il ne se rend sans doute pas compte qu'il pêche par communautarisme.

Quand Bernard Spitz écrit dans un rapport remis récemment à Yazid Sabeg : « *Le compte n'y est pas. En dépit de progrès timides, des blocages de toute nature subsistent.* », il nous paraît assez pragmatique dans sa formulation puisqu'il traduit ainsi la difficulté de se

faire accepter dans un milieu où la cooptation rejoint le talent reconnu. On le sait bien : quand Michel Drucker ou Philippe Bouvard nous font leurs confidences (à la télé), ils parlent de la chance d'avoir croisé untel, d'avoir été repéré par tel autre, d'avoir été formé par un troisième, etc...

de notre culture lointaine, nous pourrions calmer leur ardeur en leur disant : « Il y a en France 65 millions de sujets placés devant un poste de télé et autant de sujets de mécontentement sur les programmes que vous leur proposez. »

C'est ainsi que les Français sont faits. C'est ainsi que les Français ont tendance à se dégager de toute appartenance. C'est ainsi qu'ils suivent d'abord leur propre instinct avant de suivre la passion affichée par le plus grand nombre. Dire que le Français est très individualiste est un lieu commun.

Nagui, animateur de télé, natif d'Alexandrie en Egypte, se dit farouchement opposé à « *toute forme de communautarisme* » et à toute idée de quota : « *Avoir son 'Arabe de service', même s'il est mauvais ? Ce serait une catastrophe !* ». Favorable à des mesures qui encourageraient la diversité mais sans l'imposer ; il ajoute : « *Je rêve qu'on arrive à un stade où ça se fasse naturellement* ».

Amirouche Laïdi, président du club Averroès, souligne : « *Tout est laborieux, rien n'est naturel.* »

C'est justement sur ce point – « rien n'est naturel » - que la logique achoppe, ou, pour être plus précis, que les

interlocuteurs des médias, les médias eux-mêmes qui ont commandité ces rapports, ces enquêtes, inversent l'ordre des effets et des causes.

Tout deviendrait parfaitement naturel si les

hommes et femmes venus d'une filière d'immigration avaient comme principal souci d'assimiler la culture dans laquelle ils sont plongés (on peut ne pas aimer Nagui, mais il faut reconnaître qu'il sait intéresser et divertir une part de la population française qui se reconnaît en lui).

Mais ce qu'on voit le plus souvent, c'est que ces immigrés ou descendants d'immigrés ne réussissent pas à surmonter les craintes liées à l'éloignement du pays de référence, se replient sur la communauté des frères d'exil et renoncent au défi (effort?) de l'assimilation. Souvent la religion, les traditions, les attaches malheureusement les confortent et les maintiennent à l'écart de ce projet.

Quand, pour commenter le manque de couleur de nos écrans, A. Laïdi ajoute à son propos : « *Les décideurs des médias sont en complet décalage avec leur public.* », on peut dire que son observation est privée des couleurs

Tout deviendrait parfaitement naturel si les hommes et femmes venus d'une filière d'immigration avaient comme principal souci d'assimiler la culture dans laquelle ils sont plongés.



républicaines. Voilà ce qu'on devrait plutôt lui entendre dire : « Les décideurs des médias sont en complet décalage avec le public des communautés, des minorités dites 'visibles' ».

Une femme responsable d'une société de production dit : « *On a été contre les quotas pendant très longtemps. Mais puisque rien ne bouge, c'est une des seules solutions qui restent.* » En est-on si sûr ?

Rien ne bouge. Certes si on souhaite changer

De l'esclavage à l'assimilation

Prenons le cas des USA. On nous dit : « Pourquoi ne pas vous inspirer de leur exemple ? La politique de discrimination positive instaurée dans les années 70 vis-à-vis de la population noire a montré ses effets. Voyez Obama aujourd'hui président ! »

Le mot est jeté : 'discrimination', comme si nous avions, sur notre sol, édifié une législation discriminante comme les Noirs américains l'ont subie outre-atlantique.

Ces populations exploitées à l'origine comme esclaves sur le sol américain, sont passées depuis par des étapes intermédiaires telles que l'**apartheid** (p.ex. des écoles uniquement pour les Noirs), puis l'**intégration** (p. ex. écoliers noirs et blancs dans une même classe), puis la **discrimination positive** (p.ex. garantir aux Noirs un quota de places à l'Université) pour accéder enfin à l'**assimilation** (apport mutuel, équilibré, inconditionnel des deux cultures) .

Barack Obama est un Américain comme un autre. Il est d'ailleurs lui-même très réservé sur le principe de discrimination positive. Apparemment l'Amérique n'en est plus à ce stade.

Mais nous, ne faisons pas marche arrière.

Nous avons eu dans les territoires de nos colonies une attitude de discrimination souvent proche de l'apartheid vis-à-vis des Noirs, des Arabes. Mais sur notre sol, il n'en est rien à présent. Seuls persistent parfois des

l'article premier de notre Constitution : « *La République est une et indivisible.* » et si l'on rêve de voir bouger le contenu de cet article, on risque d'accumuler sur le long terme une certaine amertume. Il est des principes, issus de l'histoire de notre pays, de son expérience, sur lesquels il serait vain de vouloir revenir. Il est même dangereux de les oublier. Il est d'ailleurs inutile de tenter d'adopter ceux des pays anglo-saxons dont l'histoire s'est construite d'une tout autre façon.

sentiments complexes issus de la colonisation : regrets, méfiance, culpabilisation, agressivité...

Ni les uns ni les autres ne peuvent aujourd'hui se considérer, sur notre sol, comme différents.

En France la couleur ne peut plus seulement être celle de la peau. Chacun a le souci de faire de sa vie une œuvre d'art dont le style, la couleur varient d'un individu à l'autre, d'un âge à un autre.

La diversité est celle de tout citoyen, dans sa singularité d'homme, sous l'égide de la République et de ses lois. L'école ouvre vers un espace de liberté pour une pensée singulière, l'environnement culturel offre les outils d'une assimilation incessante, et l'implication aux enjeux communs permet de progresser vers la citoyenneté.

Nous ne pouvons rien attendre, seulement une régression, de l'imposition de quotas de discrimination, ni à la télévision, ni dans les entreprises, ni dans les Grandes Ecoles, ni dans l'Administration, ni dans les partis politiques, ni dans aucun organisme public ou privé, nulle part.

Sans exclusive, à chacun de faire son nid particulier dans la République.

JP

**Les citations proviennent d'une enquête effectuée par Le Monde dont le journal rend compte dans son supplément 'Télévisions' des 25-26 avril 2010*





Onfray vs Freud

Le 21 avril dernier sortait en librairie *Le Crépuscule d'une idole, l'affabulation freudienne*, nouvel essai du philosophe Michel Onfray. Il y attaque Sigmund Freud, l'homme, sa légende, et la psychanalyse dans ses fondements et sa pratique. L'attaque est virulente. Le succès en librairie est assuré. La contre-attaque est non

« une milice sans foi ni loi »

La campagne de lancement du livre a projeté son auteur dans plusieurs médias. Et M. Onfray dit s'attendre à des critiques et déclare : « *Une milice freudienne sans foi ni loi s'est formidablement installée dans la machine médiatique pour y célébrer leur religion, avec succès d'ailleurs* » (*Libération* du 18 avril). Contradiction dans les termes mais il y a de quoi éveiller notre intérêt.

D'autant que l'auteur avait établi son succès de librairie sur un essai vantant les mérites de l'athéisme contre les religions (*Traité d'athéologie* -2005) position vis-à-vis de laquelle nous avons d'ailleurs pris nos distances puisque la laïcité n'exclut aucune croyance ni philosophie du champ de la société tant qu'elles respectent les lois de la République.

« *La psychanalyse peut nous sauver du monstre dévorant de la religion.* », disait Lacan. Cet argument n'a apparemment pas touché M. Onfray qui règle ses comptes (mais quels comptes ?).

Et les attaques visent précisément Freud. Et Freud nous séduit, lui qui propose à l'homme de prendre conscience de blessures psychiques et de recouvrer ainsi une capacité à penser plus librement.

Quelle contribution à l'humanité ! Non, nous ne pouvons pas rester indifférents aux attaques qui lui sont portées.

Onfray précise que relire Freud lui a permis de réviser les « cartes postales » qu'il lisait à ses élèves des classes de philosophie, cartes qu'il considère aujourd'hui

moins violentes.

Pourquoi, nous laïques, nous intéresser aujourd'hui à ce nouvel épisode d'une lutte qui n'est pas nouvelle entre freudiens et leurs opposants ? Il y a plusieurs raisons.

comme le résultat du travestissement réel du freudisme en légende. Ces cartes postales qu'il résume en citations ont éveillé notre soupçon : comment souscrire à des formules telles que :

« *Freud a découvert l'inconscient tout seul* » : il suffit de lire par exemple Shakespeare pour être persuadé du contraire.

« *La psychanalyse procède d'observations cliniques, elle relève de la science* » : mais la science a la prétention de tout savoir et d'unifier sous une même hypothèse divers phénomènes observés ; la psychanalyse, elle, pose qu'elle ne sait pas, que chaque observation (analyse) est une nouvelle découverte, de l'homme dans sa singularité, de la vie dans son infinie complexité.

« *Le complexe d'Œdipe est universel.* » : observons que le complexe d'Œdipe n'imprègne nullement la pensée orientale à la différence du mythe d'Antigone qui lui pourrait être considéré comme universel.

« *Freud a découvert une technique qui permet de soigner et de guérir les psychopathologies* » : aucun psychanalyste sérieux n'a la prétention de guérir mais d'aider, par la parole, à délier des nœuds, et aboutir avec l'analysant à une vérité.

Ces derniers éléments ont achevé de nous convaincre : Le Chevalier devait explorer plus avant les ressorts de ce pamphlet. Mais qui pourrait aider à répondre à nos interrogations ?

naïves hirondelles



Le Crépuscule d'une idole est reçu comme un scandale qui alimente l'avidité des médias et la curiosité du public. Cet essai vient cinq ans après *Le Livre noir de la psychanalyse* ouvrage collectif

qui était déjà un brûlot dénonçant « une doctrine » jugée dépassée. Le livre de M. Onfray ne développe pas d'idées neuves. Il tombe comme un pavé dans une mare déjà tellement bombardée qu'elle ne devrait plus éclabousser

Le Crépuscule d'une idole est reçu comme un scandale qui alimente l'avidité des médias et la curiosité du public. Cet essai vient cinq ans après Le Livre noir de la psychanalyse ouvrage collectif qui était déjà un brûlot dénonçant « une doctrine » jugée dépassée. Le livre de M. Onfray ne développe pas d'idées neuves. Il tombe comme un pavé dans une mare déjà tellement bombardée qu'elle ne devrait plus éclabousser personne ni ébranler quelque statue que ce soit. Un accueil passionné est pourtant fait à ce dernier essai, une fois de plus. Comment l'expliquer ?

Le 20ème siècle a été nourri de l'œuvre de Freud. Notre interprétation des histoires individuelles, des sagas familiales, de la grande histoire des nations inclut l'apport de concepts freudiens. Si bien que l'homme contemporain qui a vécu le siècle passé directement ou par procuration ou par témoignage pourrait trouver banale la lecture ou la relecture de certains écrits de Freud, n'y trouvant que des évidences. L'attitude de M. Onfray traduirait-elle cette déception qui vire au dénigrement d'une idole, dit-il, de sa jeunesse ?

M. Onfray dit avoir abordé Freud en le percevant comme un « *philosophe vitaliste, héritier de Nietzsche* ». N'est-ce pas au départ un contresens sur Freud et son œuvre ? Lacan était d'ailleurs catégorique à ce propos : « *La psychanalyse n'est pas une philosophie* ».

Ne pourrait-on pas lire le pamphlet d'Onfray comme l'expression d'une peur ? L'homme a peur devant

les choses qu'il ne comprend pas, quand sa logique échoue à établir une chaîne de causalité. Certains espèrent faire taire leur angoisse en se tournant vers la foi. La vocation déclarée d'«athéologue» de M. Onfray lui interdirait-elle ce refuge ? Peut-on faire l'hypothèse que la violence de la charge contre Freud traduirait cette impuissance comme cette peur ?

Certains espèrent faire taire leur angoisse en se tournant vers la foi. La vocation déclarée d'«athéologue» de M. Onfray lui interdirait-elle ce refuge ?

Les plus violentes, les imprécations les plus terribles ont souvent été proférées par des personnes qui, dans l'objet de leur attaque, fantasmaient, des racines honnies ou des blessures inavouables, que leur orgueil refoulait.

Peut-on invoquer de telles raisons, toutes proportions gardées, quant à cette charge excessive écrite par M. Onfray ?

Une tendance de Freud, largement brocardée, a été de donner une interprétation sexuelle à tous les actes de la vie.

M. Onfray, quant à lui, s'est toujours déclaré résolument hédoniste, ouvert aux plaisirs. A cet égard, et en miroir au penchant de S. Freud, la démarche de M. Onfray dans *Le Crépuscule d'une idole*, pourrait-elle paraître compatible ou suspecte à un psychanalyste ?

D'ailleurs pourrait-on être amené à penser que M. Onfray a déjà suivi une analyse ? Si oui, jusqu'à quel stade ? Sinon un psychanalyste serait-il intéressé par ce «client» notoire ?

JP



Au début des années 60, Stanley Milgram, un psychologue américain avait imaginé un dispositif expérimental où des volontaires appliquaient des décharges électriques simulées à des patients avertis. Le prétexte de l'expérience était de tester les limites de la résistance humaine à des voltages élevés. Ils agissaient en ambiance de laboratoire sous la houlette de chercheurs en blouse blanche. Et c'est ainsi que sous l'autorité légitime de la science, un pourcentage élevé de ces hommes avaient appliqué des décharges mortelles à leur prochain.

Le 17 mars dernier, France 2 programme « le

Un terrible constat

81% des candidats ont envoyé des décharges de 460 volts sur le partenaire, donc au-delà du seuil mortel.

Le documentaire « *le jeu de la mort* » a vocation spectaculaire. Il a été conçu et produit par Christophe Nick. Son commentaire n'est pas anodin : « *Le spectateur doit se dire qu'il est capable lui aussi de telles extrémités.* ». Il semblerait même assez dangereux. Forçons le trait. Que dit-il ? : « ayez conscience qu'un assassin est potentiellement en vous, mais ne vous formalisez pas : car si vous tuez, vous êtes dans la norme, regardez ce que tout un chacun est capable de faire ».

Les commentaires des médias, les jours suivants, ont fourni des interprétations diverses : la télévision a un énorme pouvoir, la télé n'a qu'un pouvoir d'aliénation, la course à l'audience fait que la transgression est sans arrêt repoussée, la télé-réalité est la vraie coupable, la mode des jeux télévisés est fautive, c'est un produit typique de notre civilisation des loisirs, la société permissive où nous sommes plongés ouvre vers ces atrocités, aujourd'hui on tuerait père et mère pour passer à la télé, les valeurs fondamentales se perdent, la réalité est en train de se dissoudre dans la virtualité, les jeux électroniques sont une horreur, etc..

jeu de la mort ». Un dispositif de jeu télévisé a été mis en place pour soumettre des candidats aux injonctions d'une animatrice qui les somme d'envoyer des décharges électriques de voltage croissant sur un partenaire-joueur quand ce dernier n'a pas fourni de bonnes réponses à ses questions. Les candidats ne sont pas avertis que le « joueur » est un comédien qui feint la douleur comme le public choisi simule la déception ou l'opprobre quand ils hésitent à s'exécuter.

Le jeu est évidemment inspiré des travaux de S. Milgram. En 2010, l'autorité considérée comme légitime n'est plus la science mais la télévision.

Nous aurions tendance à retenir le commentaire d'une philosophe invitée au débat, le soir de l'émission. Cette jeune femme cite Hannah Arendt, rappelant que celle-ci avait assisté au procès d'Eichmann à Jérusalem et qu'elle avait été frappée par le comportement et les

81% des candidats ont envoyé des décharges de 460 volts sur le partenaire, donc au-delà du seuil mortel.

réponses de l'accusé sur qui elle posa le regard suivant : cet homme ne pense pas, il

a été enfermé dans un système, le système nazi où on empêchait les gens de penser.

Telle fut sa conviction. Et on se souvient que le commentaire philosophique que H. Arendt en fit heurta la conscience juive : elle pointait du doigt « la banalité du mal ».

Cette référence aurait dû provoquer des tollés de désapprobation ou mieux susciter de nombreux commentaires sur le plateau puis en écho les jours suivants dans la presse. Il n'en fut rien. L'aréopage qui entourait la philosophe voulut-il ignorer qu'il était peut-être question de ceci : la télévision est un système qui, tel qu'il est exploité, empêcherait de penser dans une société qui l'a privilégiée pour transmettre les idées, les informations qui y circulent.

En débattre sur un plateau de télévision ce soir-là n'aurait pas été de bon goût.